

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interdépartementale des Routes
Est

Direction

Vos réf. : votre courrier du 9/7/2015
Affaire suivie par : Antoine VOGRIG
Antoine.Vogrig@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 83 50 96 34

Nancy, le

22 JAN. 2016

Le directeur interdépartemental des routes

à

Monsieur le Directeur des Infrastructures et
des Transports

Objet : rapport d'enquête : accident d'un autocar le 11 septembre 2012 à
SAUSHEIM

Par courrier signé le 28 avril 2015, je vous informais que la recommandation du bureau d'enquêtes sur les accidents de transports terrestres (novembre 2014) pour la DIR et relative à la signalisation et au balisage des accès à l'Autoport d'Alsace depuis les autoroutes A 35 et A 36 était prise en compte dans nos programmes de travaux.

Je vous informe que les trois panneaux d'accotement complémentaires sont déployés (voir photos jointes). Il s'agit de panneaux type D 71 posés sur les trois branches d'accès au diffuseur autoroutier de la Croix de la Hardt, en venant du nord sur l' A 35, en venant de l'est sur l' A 36 et en venant du sud sur l' A 35.

Le Directeur Interdépartemental des Routes



Jérôme GIURICI

